



Association internationale des Villes éducatrices

Plan stratégique 2015-2018

Intention

Le présent plan stratégique prétend être un instrument ordonnant l'ensemble des initiatives et des actions prioritaires de l'Association internationale des Villes éducatrices (AIVE) pour la période 2015-2018, dans le but d'avoir une feuille de route qui nous permette d'affronter l'avenir avec certaines garanties et d'approfondir les progrès atteints jusqu'ici.

Avec cet ensemble de stratégies, nous prétendons mettre en évidence le rôle des gouvernements locaux en tant qu'agents éducatifs, développer la reconnaissance de leur travail auprès des instances nationales et internationales, consolider le travail que les villes associées mènent à terme au moyen de leur renforcement institutionnel, créer des espaces et des matériels d'échange et de réflexion, et diffuser leurs bonnes pratiques comme Villes éducatrices.

Pendant son parcours de plus de 20 ans, l'Association internationale des Villes éducatrices a crû, s'est consolidée et a diversifié ses activités et ses services dans le but de renforcer l'engagement de ses membres avec les valeurs de la Charte des Villes éducatrices et de la faire connaître à un plus grand nombre de villes. L'AIVE est aussi une organisation jeune, ouverte et dynamique, et nous voulons le demeurer. Avec le présent plan, nous prétendons rechercher conjointement une réponse aux nouveaux défis et faire des propositions d'amélioration renforçant l'éducation dans la ville pour une meilleure cohabitation et davantage de cohésion sociale et de solidarité.

Actuellement, 477 villes de 36 pays différents font partie de l'AIVE, ce qui signifie que les améliorations introduites dans ces villes ont un impact sur la vie d'une population de plus de 100 millions d'individus.

L'augmentation du nombre de villes dans les territoires dans lesquels l'Association a une faible implantation permettra d'améliorer la présence de l'AIVE, de donner une plus grande impulsion au mouvement et de gagner en incidence à l'échelle

internationale en faveur du droit à une Ville éducatrice et à l'amélioration de la qualité de vie que cela implique.

Le travail de définition des objectifs développés dans ce plan a été mené à terme en tenant compte des divers points de vue et en prenant comme base l'expérience et les connaissances accumulées. Les résultats du plan stratégique précédent, 2011-2014, mettent en évidence l'obtention d'un ensemble d'objectifs, ce qui est en même temps une source de stimulation pour continuer à travailler de manière rigoureuse, ordonnée, planifiée et accordée, en évaluant les actions entreprises.

Avec la conviction que la collaboration de tous est essentielle pour un document qui marquera notre action au cours des 4 prochaines années, le présent plan a été élaboré de façon participative.

Une partie importante du travail de l'Association consistera à maintenir une communication fluide entre ses membres et développer des échanges dynamiques entre ceux-ci. Les difficultés que doivent affronter de nombreuses villes pour participer aux réunions et aux rencontres nous ont menés à repenser et ré-envisager certains aspects de la méthodologie de travail. Nous devons être créatifs et chercher de nouvelles formes de réponse et de relation.

De la même manière, nous croyons qu'il est important d'avancer dans l'établissement d'accords et d'alliances avec d'autres organisations et réseaux de municipalités, ainsi qu'avec des organisations de la société civile, car nous avons constaté que, dans les villes où l'on a créé de bonnes conditions pour la participation citoyenne et où se développent des expériences éducatrices avec des organisations de la société civile, celles-ci maintiennent leur engagement avec la Charte même quand se produisent des changements institutionnels. C'est pour cette raison qu'il nous paraît important d'ajouter la collaboration de la société civile.

D'autre part, il est nécessaire de signaler que, compte tenu du fait que l'Association est financée majoritairement par des fonds publics, elle a l'obligation en tant que gestionnaire de ces ressources d'agir avec l'efficacité, l'efficience et la transparence que cela requiert.

Le présent plan stratégique trace les grandes lignes de la voie à suivre, qui sera concrétisé et adapté aux nouveaux défis au travers des divers plans d'action annuels. Disposer d'objectifs clairs et accessibles nous permettra de continuer à être ce que nous voulons être : une source d'inspiration pour les villes qui font déjà partie de l'Association et un pôle d'attraction pour celles qui ne sont toujours pas membres.

Pour pouvoir mener à terme le présent plan stratégique, l'engagement de toutes les Villes éducatrices sera nécessaire.

1. Augmenter l'incidence politique

Objectif général

Renforcer l'impact de l'AIVE au sein et hors du réseau, entre ses membres et dans d'autres instances, ainsi qu'établir des synergies avec des organisations travaillant dans la ligne de la Charte.

Objectifs concrets

Renforcer l'image institutionnelle de l'AIVE.

Promouvoir et faire parvenir aux instances nationales et internationales les résolutions de même que les déclarations sur des questions qui affectent les gouvernements locaux composant l'Association, et qui mettent en valeur et distinguent l'importance de l'éducation citoyenne. En même temps, nous nous joignons à des déclarations, des résolutions et des manifestes que peuvent faire d'autres organisations ayant des intérêts semblables.

Inciter les Nations unies et les gouvernements à reconnaître le rôle que jouent les gouvernements locaux et insister sur l'importance de l'éducation pour faire face aux défis du XXI^e siècle.

Participer aux organes de gouvernement et aux commissions de Cités et Gouvernements locaux unis – CGLU afin de mettre en valeur le rôle clé que l'éducation joue dans l'obtention des Objectifs du Millénaire, dans des questions telles que l'alphabétisation, la durabilité, la justice sociale, l'équité de genre, etc.

Tirer profit de la participation de l'Association à des activités d'autres organisations et réseaux pour faire connaître l'AIVE, les principes de la Charte, le travail des villes associées, etc.

Promouvoir les politiques des Villes éducatrices ainsi que l'engagement avec la Charte auprès d'autres pouvoirs locaux.

Développer les relations avec la presse pour donner une certaine visibilité aux initiatives des Villes éducatrices, autant depuis l'Association même que depuis chacun de ses membres.

Continuer à participer à des événements dans lesquels il est possible de faire connaître le travail de l'AIVE.

Développer la connexion avec d'autres réseaux, comme par exemple l'Unesco, l'International Council for Local Environmental Initiatives (Conseil international pour

les initiatives écologiques locales - ICLEI), etc. et travailler afin de créer de nouvelles synergies.

Établir des thèmes prioritaires à travailler (y compris le thème des congrès internationaux et d'autres rencontres, des publications, etc.).

Promouvoir le Sceau de Ville éducatrice dans les différentes villes associées pour rehausser les initiatives conformes à la Charte.

Promouvoir un Pacte pour la Ville éducatrice dans les différentes villes associées, dans le but d'unir les efforts et de créer des synergies avec la société civile.

Établir les bases du Prix Ville éducatrice afin d'encourager, de reconnaître, d'annoncer et de célébrer des initiatives et des activités innovatrices réalisées par des gouvernements locaux ayant démontré qu'ils ont un impact positif significatif. Nous pensons que cela stimulera d'autres villes à adopter cette initiative.

Consolider les bases financières. Mener à terme des initiatives pour la captation de fonds en marge des cotisations des villes associées. Faire des demandes à des organisations qui concèdent des fonds, promouvoir des initiatives qui peuvent générer des revenus, etc.

2. Améliorer les capacités des gouvernements locaux

Objectif général

Renforcer les capacités des gouvernements locaux associés et de leurs organisations de la société civile dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de politiques publiques transversales visant à avancer dans l'accomplissement de la Charte des Villes éducatrices.

Objectifs concrets

Offrir du conseil et de la formation aux nouvelles équipes municipales résultant des processus électoraux, ainsi qu'à d'autres villes qui en ont besoin pour promouvoir l'application des principes de la Charte des Villes éducatrices dans leurs politiques municipales.

Développer l'intérêt et la volonté politique en rapport avec l'incorporation de l'éducation comme axe transversal de l'action politique.

Faire en sorte que les villes associées incorporent les principes des Villes éducatrices dans leurs politiques, leurs plans stratégiques et leurs programmes.

Promouvoir l'engagement en tant que Ville éducatrice comme facteur différenciateur.

Développer l'échange d'expériences et l'apprentissage mutuel entre les villes, au moyen de la création d'espaces physiques et virtuels permettant l'échange d'informations, de connaissances et de méthodologies.

Promouvoir le développement de projets conjoints entre les diverses villes associées.

Identifier et modéliser de bonnes pratiques. Faciliter la transférabilité des expériences modèles de Ville éducatrice et évaluer leur impact, dans le but de présenter des résultats.

Promouvoir des séminaires présentiels ou virtuels sur des thématiques et des défis concrets, dans le but de parvenir au plus grand nombre possible de membres.

Sensibiliser et faire prendre conscience aux divers conseils / départements / secrétariats des gouvernements locaux, bien au-delà de ceux de l'Éducation, de leur potentiel éducateur à partir de programmes et d'initiatives qu'ils développent déjà ; la même tâche pouvant s'appliquer à divers agents de la société civile.

Concevoir des indicateurs pour évaluer le degré d'engagement et de progrès en rapport avec la Charte des Villes éducatrices (autoévaluation).

3. Approfondir la réflexion

Objectif général

Promouvoir la réflexion autour du concept de Ville éducatrice et développer son application dans divers domaines.

Objectifs concrets

Produire des documents contribuant à développer le concept de Ville éducatrice au travers de la réflexion, de l'analyse des nouvelles situations auxquelles sont confrontées les villes du fait de la mondialisation, et de bonnes pratiques de diverses villes, et les diffuser au sein et hors du réseau.

Solliciter des articles, des documents et des collaborations auprès d'experts pour diffuser le concept de Ville éducatrice et son positionnement face aux thèmes concrets, en incorporant les diverses sensibilités territoriales.

Inciter les facultés de même que les universités des villes associées à promouvoir des espaces de réflexion et de formation sur la ville en tant qu'agent éducatif.

Poursuivre la préparation des publications actuelles afin de promouvoir le débat et la réflexion.

Organiser des congrès ainsi que des rencontres régionaux, nationaux et internationaux de villes avec la participation d'experts de différents domaines pour débattre et échanger de nouveaux points de vue et pour apprendre à partir des expériences concrètes que les villes mènent à terme.

Donner une plus grande diffusion aux apprentissages qui se créent à partir des congrès internationaux.

4. Consolider l'AIVE en tant que réseau mondial

Objectif général

Consolider l'AIVE comme réseau mondial ayant la capacité de renforcer et de soutenir le travail que mènent à terme ses villes membres.

Objectifs concrets

Faire parvenir les propositions des Villes éducatrices à de nouveaux territoires au travers du Secrétariat de l'AIVE, de ses réseaux territoriaux, des membres du Comité exécutif et des associations de gouvernements locaux, dans le but de promouvoir l'adhésion de nouvelles villes à l'Association.

Promouvoir la traduction de publications, d'articles, de déclarations et autres documents et matériels de support générés par l'AIVE dans le plus grand nombre possible de langues pour avoir une plus grande portée.

Renforcer les réseaux territoriaux existants et promouvoir la création de nouveaux réseaux dans les territoires ayant un nombre significatif de membres.

Consolider la gouvernance, la participation des membres et la responsabilité partagée.

Promouvoir l'intelligence collective ainsi que le travail en réseau entre les villes associées, au travers de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Gagner en visibilité et faciliter l'accès à l'information et à la documentation de l'AIVE et de ses membres au travers de la mise à jour permanente du site web et des améliorations technologiques pertinentes.

Soutenir les initiatives que mènent à terme les villes associées.

Faciliter l'accès à l'information sur des initiatives de villes associées qui promeuvent le respect des principes de la Charte, recueillis dans la banque de données.

Élaborer et publier un calendrier mondial dans le but de donner une visibilité aux activités de ville éducatrice que mènent à terme les divers gouvernements locaux de l'Association, mettre en valeur leur engagement avec la Charte, et animer les autres villes à se joindre.

Évaluer de manière continue les services offerts par l'Association, de la part des membres.